

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le douze février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	05/02/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	19/02/2020

OBJET :

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 12 février 2020

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Fernand BARD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

Mme Catherine ASSO, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Claude FACHE, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL, M. François ZAMPA

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre PHILIP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2017_02_10 du 10 février 2017, le Conseil communautaire a ainsi délégué une quinzaine de compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subvention à l'Etat ou aux collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
08/01/2020	Demande de subvention DETR : Construction de la nouvelle station d'épuration de type filtre plantes de roseaux du village de Sigoyer - Les Guérins	Etat (79 500€ ; 30%) ; Conseil départemental (26 500 € ; 10%) ; Agence de l'eau AERMC (79 500 € ; 30%)	185 500 €
23/12/2019	Demande de subvention dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour l'Ecole de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance - Année 2020	Conseil départemental	13 000 €
18/12/2019	Acquisition et installation abri à vélos sécurisé+borne de recharge - Aire de covoiturage la Saulce	Etat : 24 000 € (30%)	24 000 €
18/12/2019	Acquisition et installation de 4 bornes de recharge dans les parkings relais	Etat (36 000 € ; 30%) ; CRET 2 (50 000 € ; 41,67%)	154 000 €
18/12/2019	Demande de subvention Système d'Aide à l'Exploitation Voyageurs (SAEIV)	Etat (19 500€ ; 30%) ; CRET 2 (13 000 € ; 20%)	97 500 €
17/12/2019	Subvention pour la réhabilitation de la décharge de Tresbaudon	Etat (88 200 € ; 30%)	88 200 €
17/12/2019	Subvention aménagement des points de	Etat (736	736

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	collecte enterrés	709,115 € ; 30%)	709,115 €
16/12/2019	Demande subvention DSIL pour GAAAP	Etat (DSIL : 11 132€ ; 19,53% et AMI Frabique de Territoires : 14 268 € ; 24,61%) et le Conseil régional (15 000€ ; 25,86€)	40 600€
12/12/2019	Actions de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville - Demande de subventions auprès de l'Etat et du Département.	Projet Observatoire : Etat (5000€;33%) et Département (3000€ ;20%) et Projet Coordination des actions politiques de la Ville : Etat (4000€ ;10%) et Département (4000€; 10%)	16000€
04/12/2019	Demande de subvention "Programme SUD LABS - Lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence Alpes Côte d'azur"	Etat (50 000€; 24,6 %); Conseil régional (35 000€ ; 17,2%) Partenaires privés (15 000€ ; 7,3%) et CCI 0 (36 945€ ; 18,2%)	151 505€
TOTAL:			1 507 014,115 €

Indemnités de sinistre reçues :

Date sinistre	Objet du Titre	Montant TTC
10/11/2018	Rbs réparation BK-343-YM	600 €
Total:		600 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Date du sinistre	Type de véhicule et service	Circonstance du sinistre	Responsabilité en %	Dégats	Conclusions
23/01/2019	Benne OM	Notre véhicule sortait d'un parking et a percuté l'autre véhicule	100%	1 482 €	Paiement du forfait à l'assureur adverse
18/01/2019	Benne OM	Notre véhicule a endommagé les illuminations de Noël	100%	1528,33 €	Remboursement de l'assurance du montant des dégats
11/03/2019	BUS	Le bus était à l'arrêt et l'autre véhicule nous a percuté en rentrant sur le parking	0%	1 482 €	Paiement du forfait à l'assureur adverse
07/05/2019	BUS	Le bus a percuté l'autre véhicule qui s'était arrêté au passage piétons	100%	- 1482€ - 1500€	- Paiement du forfait à l'assureur adverse - Paiement de la franchise
04/04/19	VUL	Notre véhicule était en stationnement et l'autre véhicule nous a accroché	0%	-1482€ -144€	- Paiement du forfait à l'assureur adverse - Paiement au réparateur vétusté amortisseur

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour la réalisation de planimètres (supports des fiches horaires) pour abribus et poteaux d'arrêt, fabrications des fiches horaires	Société SERIMARK (05000 GAP)	Pour un prix de 3 841,83 € HT.	7 OCTOBRE 2019
Consultation pour fourniture et livraison de matériel pour les déchetteries pour le lot 1 « Bennes amplirolls de divers volumes » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les besoins ont été modifiés.			11 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Consultation pour fourniture et livraison de matériel pour les déchetteries pour le lot 2 « Conteneurs maritimes » est déclarée infructueuse en raison du caractère inacceptable des offres dépassant le budget prévisionnel.			11 OCTOBRE 2019
Consultation pour fourniture et livraison de matériel pour les déchetteries pour le lot 3 « Cuves à huiles » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les besoins ont été modifiés.			11 OCTOBRE 2019
Consultation pour fourniture et livraison de matériel pour les déchetteries pour le lot 4 « Colonnes aériennes en bois » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les besoins ont été modifiés.			11 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'achat d'un agitateur pour la zone anaérobie du bassin biologique de la station d'épuration de Gap	Société Xylem Water Solutions France SAS (13127 Vitrolles)	Selon un montant global de 4 209,46 € HT	18 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'acquisition de 4 conteneurs maritimes pour l'espace réemploi de la déchetterie de la Flodanche	Société GAP MATÉRIELS (05000 GAP)	Pour un montant global et forfaitaire de 17 560 € HT.	24 OCTOBRE 2019
MAPA pour la gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage "Aire des Argiles" et des terrains familiaux "Les hirondelles" sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Société SAINT NABOR SERVICES (57500 SAINT AVOLD)	Selon un montant global et forfaitaire de 80 588,34 € HT par an. La durée du contrat est de 1 an reconductible 1 fois. La durée maximale prévisionnelle est fixée à 2 ans, avec une prolongation éventuelle de 6 mois afin d'assurer la continuité du service.	25 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'étude faisabilité pour schéma directeur d'assainissement intercommunal pour la proposition variante	Groupement ARTELIA VILLE & TRANSPORT / CENEAU (38130 Echirolles).	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 100 000 € HT. ; maximum 200 000 € HT.	28 OCTOBRE 2019
MAPA pour réaliser la prestation fourniture et livraison de matériel pour le compostage des biodéchets.	Société QUADRIA	Pour un montant compris entre le minimum de 1 597,40 € HT. et le maximum de 38 672,50 € HT. Les prix unitaires conclus dans le cadre de ce marché sont: Composteurs 200-300 litres : 31,75 € HT. composteurs 600-700 litres: 56,09 € HT. Bioseaux de 10 litres: 2,80 € HT. Le marché est conclu pour une période 4 ans.	28 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'organisation d'un voyage scolaire comprenant des prestations de transport/hébergement/restauration du 12 au 14 novembre 2019 à PINEROLO. Ce voyage	Agence de voyages CARRETOUR (05000 GAP)	Pour un montant total de 4 654 € TTC (191 € X 24+35 € X 2) incluant le supplément chambre individuelle pour les 2 professeurs (70 € pour le	7 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

est programmé dans le cadre d'un échange transfrontalier entre le Lycée professionnel SEVIGNE (Gap) et le Lycée PORPORATO (Pinerolo) s'inscrivant au sein des actions du projet MUSIC (Mobilité Urbaine Sûre Intelligente et Consciente) n° 1705.		séjour).	
Avenant n° 1 au marché n° M00005 pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie et Territoriale	Société BURGEAP (13290 AIX-EN PROVENCE).	Demande du Maître d'Ouvrage d'interrompre temporairement l'exécution du marché. Proposition d'un nouveau calendrier et d'un nouvel échancier suite à cette interruption. Le phasage est redéfini. Sans aucune incidence financière.	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal et du quartier de la gare lot n° 4 : Eclairage public et feux de signalisation	SA SCOP ETEC (05000 GAP) .	Selon les seuils suivants pour toute la durée du marché : sans minimum, maximum 300 000 € HT pour une durée de 48 mois	14 NOVEMBRE 2019
MAPA pour la fourniture de mobilier de signalétique d'information locale lot n° 1 : Fourniture et maintenance du parc existant	Société SICOM (13770 VENELLES)	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 450 € HT et maximum 60 000 € HT pour une durée de 36 mois	18 NOVEMBRE 2019
MAPA pour la fourniture de mobilier de signalétique d'information locale lot n° 2: Fourniture et maintenance de panneaux et de mâts	Société SICOM (13770 VENELLES)	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 1 500 € HT et maximum 60 000 € HT pour une durée de 36 mois	18 NOVEMBRE 2019
MAPA pour la fourniture de mobilier de signalétique d'information locale lot n° 3 : Fourniture de totems	Société SICOM (13770 VENELLES)	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum 12 000 € HT et maximum 80 000 € HT pour une durée de 36 mois	18 NOVEMBRE 2019
Annule et remplace la Décision N° D2019_10_76 télétransmise en Préfecture le 21/10/19 MAPA pour une Prestation complémentaire dans la continuité de la phase d'élaboration du projet de renouvellement urbain du Haut-Gap pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. 1/ Une tranche ferme : s'assurer que la cohérence urbaine d'ensemble du projet de renouvellement urbain répond bien aux enjeux	Bureau d'étude Tekhnê (mandataire) (69008 LYON)	Le montant total de la prestation d'élève à 8 425 € HT (4 200 € HT tranche ferme dont 950 € de réunion en option et 4 225 € HT tranche optionnelle), soit 10 110 € TTC (5 040 € TTC tranche ferme dont 1 140 € de réunion en option et 5 070€ TTC tranche optionnelle) pour une durée de 90 jours	22 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<p>urbains, sociaux et environnementaux du projet initial (habitat, voiries, espaces publics, équipements publics, mobilité, stationnement et gestion hydraulique) ; vérifier la faisabilité technique et financière de l'AVP Espaces Publics et Voiries sur la base des évolutions projetées ; actualiser l'AVP Espaces Publics et Voiries dans le respect des enveloppes financières allouées par chaque maître d'ouvrage.</p> <p>2/ Une tranche optionnelle : mettre à jour l'ensemble des rendus (plan AVP et ensemble des livrets Fiche Action suite à l'actualisation du projet de renouvellement urbain) afin de disposer de tous les données et rendus graphiques permettant l'élaboration du dossier de présentation et de la convention de renouvellement urbain du PRU du Haut-Gap.</p>			
--	--	--	--

--	--	--	--

<p>MAPA à tranches optionnelles, pour la fourniture, pose et mise en service des abris à vélos sécurisés, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance</p>	<p>Société ALTINNOVA (42 160 BONSON)</p>	<p>Coût unitaire d'un abri (base) modèle CIGOGNE: 23 775 € HT Tranche ferme : TOTAL BASE pour 4 abris : 95 100 € HT Coût des options (PSE) pour 1 abri : PSE 1 : auvent toute longueur : 3 130 € HT (option retenue) Coût des tranches optionnelles (TO) TO 1 : abri supplémentaire (base) : 23 775 € HT TO 2 : tranches de 5 prises VAE supplémentaires : 220 € HT l'unité TO 3 : contrat de maintenance annuel gestion d'accès sur plateforme de réservation</p>	<p>25 NOVEMBRE 2019</p>
--	--	--	-----------------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		et d'achat en ligne : 1 344 € HT l'unité pour un délai de livraison au 15 février 2020 pour la 1ere unité sans auvent et au 28 février 2020 pour l'auvent manquant et les unités manquantes de la tranche ferme, à compter du 29 novembre 2019. Le marché est conclu pour un délai de livraison au 15 février 2020 pour la 1ere unité sans auvent et au 28 février 2020 pour l'auvent manquant et les unités manquantes de la tranche ferme, à compter du 29 novembre 2019.	
MAPA pour la fourniture de matériel électrique	Société DISTRI PLUS (EMBRUN 05200)	Pour un montant de 6 855 € HT, soit 8 226,00 € TTC. Il sera conforme au devis n° DEV-2019-00i11 du 5 juin 2019.	26 NOVEMBRE 2019
MAPA pour la fourniture et pose de pneus pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. lot n° 1 : Bus	EUROMASTER BARNEAUD PNEUS (05000 GAP)	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum : 30 000 € HT et maximum : 90 000 € HT pour une durée de 18 mois	4 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour la fourniture et pose de pneus pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. lot n° 2 : Ordures ménagères	Société EUROMASTER BARNEAUD PNEUS (05000 GAP)		4 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour la fourniture et pose de pneus pour la pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. lot n° 3 : Station d'épuration	Société CONTITRADE FRANCE Enseigne BEST DRIVE (05000 GAP)	Selon les seuils globaux de commande suivants : minimum : 10 000 € HT et maximum : 40 000 € HT pour une durée de 18 mois	4 DÉCEMBRE 2019
Annule et remplace la Décision N° D2019_10_87 pour l'acquisition de 4 conteneurs maritimes, avec des portes latérales sur 2 unités.	Société GAP MATÉRIELS	Des objets encombrants seront stockés dans ces caissons, il a été demandé à l'entreprise d'adapter des portes latérales plus large. Pour un montant global et forfaitaire de 18 560 € HT.	4 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour la mise à jour de l'ensemble des données de l'observatoire du territoire mis en oeuvre à l'échelle du périmètre de l'agglomération de Gap-Tallard-Durance	SARL COMPAS TIS - (44106 NANTES Cedex 4)	Pour un montant global et forfaitaire de 11 400 € H.T, soit 13 680 € TTC, pour une durée de 12 mois	10 DÉCEMBRE 2019
MAPA pour l'acquisition d'un	Entreprise	Pour un montant de 5 000	10 DÉCEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

fourgon FORD Transit d'occasion, modèle 280 MT, année 2011 et 150 000 kilomètres, immatriculé BW-329-HY	RELAIS DES ALPES (05000 GAP)	€ HT soit 6 000 € TTC. Le délai de livraison est de 1 mois	
MAPA pour les travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de containers à déchets enterrés	Société EYNAUD (05000 GAP)	Selon les seuils suivants : pour toute la durée du marché : avec un minimum de 170 000 € HT et un maximum de 700 000 € HT. pour une durée globale maximum de 48 mois ferme.	18 DÉCEMBRE 2019
MAPA de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration de type filtres plantes de roseaux du village de Curbans	Groupement ABRACHY/SYNTE A (05130 TALLARD)	Selon un prix global et forfaitaire de 271 627,88 € HT. Le délai d'exécution pour l'opération globale est de 24 semaines	20 DÉCEMBRE 2019

Information sur la mise en concurrence effectuée le 26 Février 2019 pour les travaux d'impression et la livraison de divers supports :
(dans l'attente de la conclusion du nouvel appel d'offres)

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Consultation lancée le 18 novembre 2019 par la Direction de la Communication pour l'impression de 23 500 Mag d'Agglo n° 10	Société Riccobono	Pour un prix de 2 532 € HT.	26 NOVEMBRE 2019

Marché subséquent n°7 de l'accord-cadre pour la fourniture de copeaux de bois pour le compost de la Station d'Épuration :

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n°7 pour la fourniture de copeaux de bois servant au compost de la Station d'Épuration pour une durée de 6 mois.	Société Trans Approbois	Pour un prix de 883,5 € HT par livraison de 95m3, soit un montant de marché mini de 2000 € HT et maxi de 35000 € HT pour la période de 6 mois.	26 NOVEMBRE 2019

Information sur les marchés subséquents :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
-----------	-----------	-------------------	---------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marché subséquent n° 1 de l'accord-cadre n° 2019000121 Fourniture de carburants et combustibles lancé sur l'appel d'offres ouvert lot n° 1 carburant	Société CHARVET LAMURE BIANCO (LYON 69002)	Conclu pour la période du 12/12/2019 au 31/12/2019 et selon les seuils globaux de commandes suivants : Gazole B7 hiver Quantités maximales mètres cubes (m3) Gazole B7 hiver : 70 GNR B30 hiver : 5	12 DÉCEMBRE 2019
Marché subséquent n° 1-1, de l'accord-cadre n° 2019000122 Fourniture de carburants et combustibles lancé sur l'appel d'offres ouvert lot n° 2 combustible	Société E. LECLERC SAS SUDALP II 0(5000 GAP)	Conclu pour le mois de Décembre 2019 et selon les seuils globaux de commandes suivants : Fourniture de combustible quantité minimales mètres cubes (m3) 6.000 Quantités maximales mètres cubes (m3) 13.000.	17 DÉCEMBRE 2019
Marché subséquent n° 2 à l'accord-cadre n° 2019000121 Fourniture de carburants et combustibles lancé sur l'appel d'offres ouvert lot n° 1 carburant	Société CHARVET LAMURE BIANCO (LYON 69002)	Conclu pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020 à Quantités maximales mètres cubes (m3) SP 95 E5 : 2 Gazole B7 hiver (-15°) : 80 Gazole B7 grand froid (-20°) : 80 GNR B30 hiver (-15°) : 10 GNR B30 grand froid (-20°) : 10 GNR B30 très grand froid (-28°) : 10	23 DÉCEMBRE 2019

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

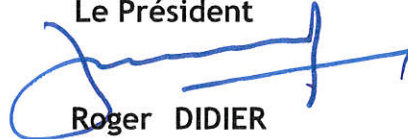
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Appel d'offres Ouvert concernant la passation d'un accord-cadre de Fourniture de carburants et combustibles - Lot n° 1 : CARBURANT - Lot n° 2 : COMBUSTIBLE	mutli attributaires : Lot n° 1 carburant : CHARVET LA MURE BIANCO et SAS SUDALP-CENTRE LECLERC lot n° 2 combustible : CHARVET LA MURE BIANCO et SAS SUDALP-CENTRE LECLERC	Conclu avec les quantités minimales et maximales annuelles de commandes suivantes : Lot n° 1 carburant : mini : 265 m3 maxi : 930 m3 Lot n° 2 combustible : mini : 16 m3 maxi : 105 m ³ pour une durée fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par	21 NOVEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.	
--	--	---	--

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2020
Affiché ou publié le : 19 FEV. 2020